

vices supplémentaires de télétype, de téléphone et de lignes de contrôle ont été établis pour faire face aux besoins nouveaux et croissants de la Division. On a réparé et fort modifié diverses lignes de contrôle de l'État.

*Autres services de communication.*—Des hauts-parleurs ont été installés dans les édifices des terminus. La coordination des besoins de divers services de communication de même que l'étude et l'évaluation des systèmes en usage tels le service de pneumatique. On a commencé l'installation d'un système national *Weatherfax*, destiné à transmettre par fil et radio les données météorologiques sous forme de carte à certaines stations d'un bout à l'autre du pays.

### Section 3.—La Société Radio-Canada

L'historique de la Société Radio-Canada a paru aux pages 771-774 de l'*Annuaire* de 1947. La Société, qui est régie par la loi canadienne sur la radiodiffusion (S.R.C. 1952, chap. 32), est dirigée par un bureau de 11 gouverneurs nommés par le gouverneur en conseil et choisis de manière à représenter les principales régions géographiques du Canada. Le président du conseil des gouverneurs doit consacrer tout son temps aux fonctions qui lui sont assignées par la loi. Le bureau trace la ligne de conduite de la Société et en surveille l'application, mais l'administration et l'exploitation courantes des postes relèvent d'un directeur général. La Société se compose des divisions suivantes: les programmes, le service international, le génie, le service commercial, la presse et l'information, les règlements de la radiodiffusion, les relations entre postes, le personnel et l'administration et le Trésor.

En vertu de la loi sur la radiodiffusion, la Société est chargée de formuler les règlements qui régissent l'établissement et l'exploitation des réseaux et la proportion de temps consacrée à la publicité dans les émissions. Radio-Canada n'exerce ni n'autorise aucun poste privé à exercer en son nom la censure d'une émission quelconque. L'administration de chaque poste est responsable de la bonne observance des règlements.

**Modulation de fréquence.**—La question de la modulation de fréquence est exposée à la page 806 de l'*Annuaire* de 1948-1949. Le 1<sup>er</sup> avril 1954, cinq postes de Radio-Canada et 29 postes privés étaient des postes FM.

**Télévision.**—Les émissions régulières de télévision de la Société Radio-Canada ont débuté à Toronto (CBLT) et à Montréal (CBFT) en septembre 1952, à raison de 18 heures par semaine. En juillet 1954, le cycle des émissions englobait en moyenne 50 heures par semaine pour les programmes de télévision de tous genres. En même temps, le nombre de stations de télévision était porté à six: CBUT Vancouver, CBWT Winnipeg, CBLT Toronto, CBOT Ottawa, CBFT et CBMT Montréal. Deux autres stations, une à Halifax et une autre pour émissions de langue française à Ottawa, sont en voie de construction.

On a recommandé l'octroi de permis de stations privées dans vingt villes du Canada et cinq stations privées fonctionnaient en juillet 1954. En même temps, Radio-Canada et les stations privées qui lui sont alliées étendaient le service de télévision canadien à 60 p. 100 de la population du pays. Cela représente l'expansion la plus rapide du service de télévision à la population dans le monde entier. Lorsque les stations actuellement projetées seront établies, plus de 70 p. 100 de tous les Canadiens auront accès au réseau national de télévision.